



Agression raciste à Dole : l'auteur condamné en appel à une seule année de prison ferme

La justice a rendu, ce 18 novembre, son verdict concernant l'odieuse agression raciste qui s'était produite à Dole en avril 2021. L'auteur, qui avait volontairement renversé en voiture Adil Sefrioui après l'avoir traité de « *sale bicot* », a été condamné en appel à trois ans de prison, dont un an ferme qu'il exécutera à son domicile sous surveillance électronique.

Lors du premier procès, le Tribunal correctionnel de Lons-le-Saunier avait souligné la dimension indéniablement raciste de cette affaire et s'était montré plus sévère, infligeant à l'agresseur, le 6 juillet 2021, trois ans d'emprisonnement fermes, assortis d'un mandat de dépôt devant le conduire directement derrière les barreaux.

Partie civile en première instance, le MRAP ne peut que saluer cette confirmation de condamnation. Il se réjouit en outre qu'Adil, qui a subi plusieurs fractures des vertèbres et aurait pu être paralysé, soit enfin pleinement rétabli dans son statut de victime en étant relaxé après avoir été poursuivi, de manière incompréhensible, pour violences légères et injures.

Le MRAP déplore toutefois, outre l'allègement assez substantiel de la peine résultant de cet arrêt de la Cour d'appel de Besançon, que les faits n'aient pas été requalifiés en tentative d'homicide, alors même que la vidéo filmée par l'épouse d'Adil montrait une volonté claire de tuer et qu'il avait dû sauter sur le capot du véhicule de son agresseur pour éviter d'être écrasé.

Paris, le 19 novembre 2021

Bureau National du MRAP